



Subvention du CEETUM
Participation à des activités scientifiques
Concours « Printemps 2010 »
Date limite : 15 février 2010

Le programme de **Subvention pour la participation à des activités scientifiques du CEETUM** vise à encourager les étudiants de 2^e et 3^e cycles ainsi que les stagiaires postdoctoraux à présenter, à la communauté universitaire, les résultats de leurs recherches dans le domaine des relations ethniques. La subvention permet de défrayer, en tout ou en partie, les frais d'inscription, de déplacement et de séjour, jusqu'à concurrence de 750\$. Le montant annuel consacré à ce programme peut varier en fonction du budget disponible.

Conditions d'admissibilité

1. L'étudiant ou stagiaire postdoctoral doit être inscrit dans un établissement universitaire du Québec.
2. La participation de l'étudiant doit se situer **dans le champ des relations ethniques**. À titre informatif, les thèmes pouvant être abordés sont les suivants :

Pôles de recherche :

Langue et diversité ethnique • Religion et ethnicité • Ethnicité, lieux et territoires • Intersectionnalité • Discrimination et insertion.

Thèmes connexes :

Théories de l'ethnicité • Relations intergroupes • Gestion de la diversité • Éducation et pluralisme • Citoyenneté et participation • Dynamiques identitaires • Réseaux sociaux d'insertion • Trajectoires migratoires • Enjeux démographiques et immigration • Etc.

3. L'étudiant qui présente une demande doit effectuer sa recherche **sous** la **direction d'un membre du CEETUM**.
4. L'étudiant doit avoir soumis une **demande de bourse** auprès d'un organisme subventionnaire majeur (FQRSC, CRSH) pour le projet de recherche en cours. L'obtention de la bourse n'est pas obligatoire. De plus, les étudiants inadmissibles à ces programmes et ceux qui travaillent à temps plein ne seront pas pénalisés.
5. Le financement est conditionnel à une participation effective de l'étudiant à une activité scientifique pendant la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2010.

Dossier de candidature

La demande doit inclure les **documents suivants** :

- a) Les **informations relatives à la présentation** :
 - le titre ou le thème de l'événement;
 - l'organisme responsable;
 - le lieu et la date;
 - le type d'intervention (conférence plénière, communication orale, atelier, affiche, table ronde);
 - le titre de la présentation et les auteurs (selon l'ordre soumis à l'organisme);
 - **la lettre de confirmation de la participation ou programme préliminaire si disponible.**

- b) Un **curriculum vitæ** à jour indiquant l'état d'avancement des études et la participation à d'autres événements scientifiques incluant la ou les subventions déjà obtenues au concours du CEETUM pour la participation à des événements scientifiques (montant et date);

- c) Une copie de la plus récente **demande de bourse** faite auprès d'un organisme ou la preuve de l'inadmissibilité à ces concours;

- d) Le **budget** des dépenses (le comité se réserve le droit de réviser le budget);
Les dépenses admissibles sont :
 - les frais d'inscription;
 - les frais de séjour (repas et hébergement);
 - les frais de déplacement.

Critères de sélection

Le comité de sélection prendra en considération les éléments suivants :

1. L'événement favorise la diffusion de travaux de recherche en lien avec les activités du CEETUM;
2. L'intervention (conférence plénière, communication orale, atelier, affiche, table ronde) de l'étudiant est significative;
3. Le budget est réaliste;
4. La priorité sera accordée aux étudiants **qui n'ont pas déjà obtenu une subvention du CEETUM** lors d'un précédent concours.

Le comité de sélection prendra sa décision le 1^{er} mars 2010. Par la suite, les candidats retenus recevront une lettre les informant des modalités d'attribution de la subvention.

Date limite

Les demandes, **tant pour les concours « Printemps 2010 » et « Été 2010 »**, doivent être reçues au CEETUM au plus tard le **mardi 15 février 2010, à 16 heures**, à l'adresse suivante :

CEETUM
3744, rue Jean-Brillant, Bureau 550
Montréal (Québec) Canada
H3T 1P1

Toute demande reçue au CEETUM **après le 15 février 2010, 16 heures**, sera refusée.

Avant de soumettre votre demande de subvention, assurez-vous d'avoir inclus tous les documents requis :

Documents requis		Cochez
1)	Informations relatives à la présentation	
2)	Curriculum vitæ	
3)	Copie de la plus récente demande de bourse ou justification d'inéligibilité	
4)	Budget de dépenses	